

Marque *Esprit parc national - Port-Cros*

Appel à candidatures TOURISME DURABLE 2019

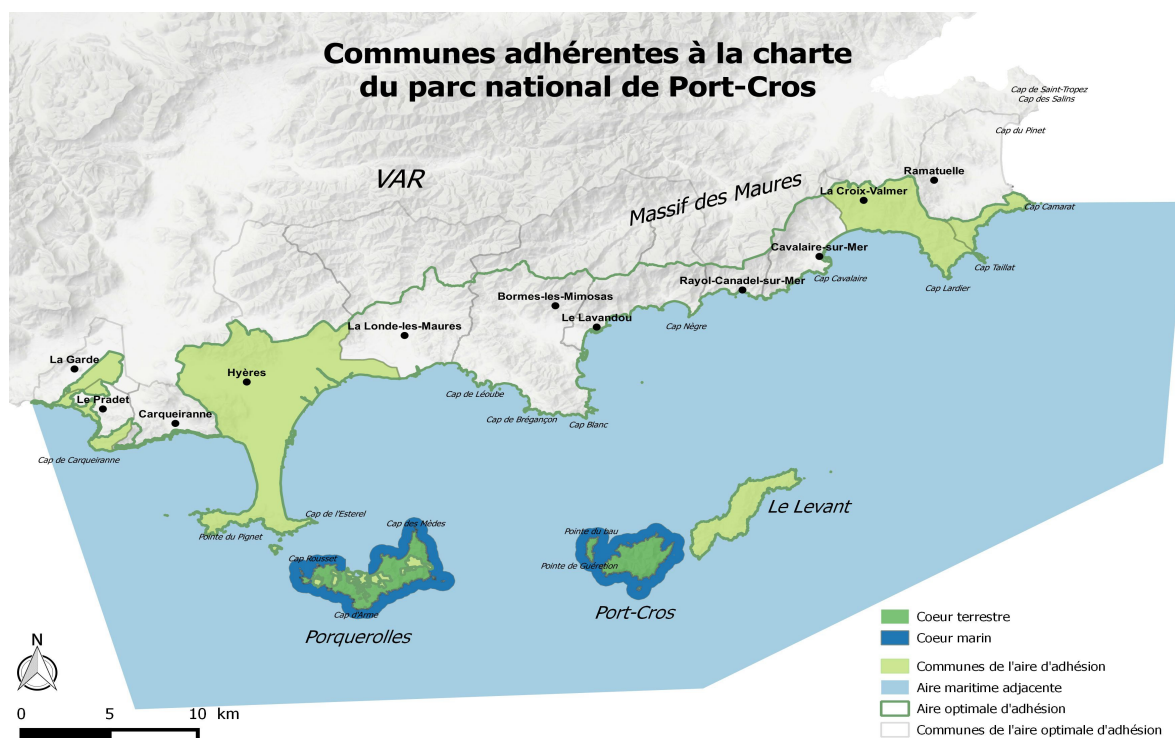
Hyères le 8 février 2019

Cette année encore, le parc national de Port-Cros lance un appel à candidature pour les services touristiques proposés sur son territoire terrestre et marin.

L'objectif est d'identifier et distinguer les services éco-touristiques au sens propre du terme : outre les critères de développement durable, la qualité de l'accueil prodigué, la connaissance du territoire du Parc, de ses patrimoines et savoir-faire sont pris en compte.

Ces exigences de la Marque traduisent les attentes de la clientèle de ce secteur en plein essor.

Cette démarche contractuelle permet de développer un partenariat solide entre le Parc national et les acteurs du territoire. Considéré comme véritable ambassadeur du Parc national, vos audits seront offerts comme la participation aux ateliers de formation qualifiants et journées d'animation organisées par le parc national.



Les avantages et bénéfices :

- droits d'utilisation de la marque et valorisation du partenariat avec le Parc national.
- accompagnement dans le déploiement de la marque (logotype, affiche, outils d'accueil...).
- accès au programme de formation
- actions de communication et de promotion locale et nationale des produits et services marqués
- être identifié « acteur qualifié de la filière écotourisme » auprès de nos partenaires régionaux, nationaux et internationaux

Les principes de mises en œuvre :

La marque est cadrée par un règlement d'usage générique (RUG) qui précise l'utilisation de la marque collective et énonce les principes généraux communs aux professionnels des 10 Parcs nationaux français. Les règlements d'usage catégoriels précisent les critères techniques qui conditionnent le droit d'utiliser la marque. Ils sont élaborés pour l'ensemble des parcs nationaux. Les règlements d'usage sont accessibles en téléchargement : <http://www.espritparcnational.com>

Montant de la redevance :

Les produits marqués feront l'objet de contrats de partenariat (prestataires / Parc) d'une durée de 5 ans.

Une redevance annuelle sera demandée. Son montant est calculé sur le mode suivant :

<i>Chiffre d'affaire de l'activité hors taxes</i>	<i>Montant de la redevance annuelle*</i>
0 € à 149 999 € HT	50,00 €
150 000 € à 299 999 € HT	100,00 €
300 000 € à 999 999 € HT	200,00 €
Supérieur € à 1 000 000 € HT	400,00 €

** La première année du contrat sera gratuite et le contrat deviendra caduc au 31 décembre de la cinquième année suivant la date de signature du contrat.*

Informations et dossiers de candidatures en ligne :

- a) Sorties de découverte (nature, art & culture, savoirs-faire & traditions, histoire...)**
- b) Visites de sites (musée, jardins, villas...)**
- c) Visites en bateau patrimonial**
- d) Hébergements marqués (hôtels, gîtes, chambres d'hôte, camping...)**
- e) Restauration**
- f) Séjours (scolaires, itinérants culturels, sportifs...)**



Le calendrier 2019 :

Le déroulement d'attribution de la marque est le suivant :

1. Dépôt d'une candidature à la marque au Parc national accompagnée d'un dossier complet :

- Fiche descriptive du produit ou du service (modèle téléchargeable)
- Carte de localisation (pour les sorties ou séjours de découverte),
- Tout autre support pouvant justifier votre engagement,
- Courrier ou courriel d'accompagnement jusqu'au 15 mai 2019, date limite de dépôt des candidatures à la marque.

2. Audit pour les dossiers jugés recevables jusqu'au 15 juin 2019.

3. Audit pour attribution* de la marque, sur rendez-vous de juin à décembre 2019

4. Information sur le résultat d'audit et signature des contrats : 1er trimestre 2020

. Signature d'un contrat de partenariat avec le parc national et attribution de la marque pour 5 ans.

* *Les candidatures seront traitées selon la date d'arrivée. Dans le cas d'un trop grand nombre de demandes, le Parc national sera dans l'obligation de reporter les audits dans le temps si nécessaire*

Les 5 valeurs de la marque :



Engagement > la marque reflète la vocation des parcs nationaux et l'implication d'entrepreneurs dans le projet de territoire.

Authenticité > la valorisation de traditions, de savoir-faire et de patrimoines locaux.

Respect > de la nature, du patrimoine culturel, des acteurs locaux et des populations.

Partage > entre le Parc national et les entrepreneurs, et la transmission vers le grand public.

Vitalité > un état d'esprit positif, porteur de dynamisme et d'ouverture

Renseignements et dépôt de candidature :

Pour tout renseignement et envoi des dossiers de candidatures, merci de vous adresser à

Lison Guilbaud : Tél 04 94 12 89 04 ; Mél. candidature.marque@portcros-parcnational.fr